

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

LILLE. 104, Rue de Paris
PARIS. 48, Bd. Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

de Roubaix - Tourcoing

BUREAUX: Roubaix | Téléph. 351-17
48, rue de la Gare, 45

TOURCOING | Téléph. 9-05
3, rue Fidele Lehoucq

DIRECTRICE: M^{me} Eug. GUILLAUME.

LA DÉFENSE DU FRANC, LA POLITIQUE

La Banque de France a élevé à 6% le taux de son escompte

On déclare dans les milieux autorisés que la situation du franc demeure très forte



M. TANNERY, Gouverneur Général de la Banque de France

Paris, 6. — Dans la déclaration qu'il a faite hier, M. Marcel REGNIER a indiqué avec force que le gouvernement, en plein accord avec la Banque de France, défendrait le franc par les moyens classiques, sans recourir à aucune mesure exceptionnelle.

Dans les milieux autorisés, on tient à affirmer que la situation du franc demeure très forte.

Les transactions sur l'or, transactions qui restent entièrement libres puisque le principe de la convertibilité du billet en or est inscrit dans la loi monétaire du 25 juin 1928 dont il constitue l'élément essentiel, n'ont pas atteint, ces jours-ci, une ampleur inquiétante. Dans le passé, des attaques spéculatives contre le franc, menées par des moyens apparemment plus puissants que ceux qui sont mis en œuvre aujourd'hui, ont été repoussées par les seuls moyens d'action de l'institut d'émission.

La décision que vient de prendre la Banque de France d'élever de 5 à 6% le taux de son escompte, de 7 à 8% le taux des avances sur lingots et de 8 à 9% le taux des avances sur titres, montre qu'aujourd'hui comme hier l'institut d'émission entend défendre la monnaie française en élevant contre la spéculation la barrière classique que constitue la hausse du loyer de l'argent.

Cette mesure a prouvé son efficacité dans le passé. Elle doit la prouver de nouveau aujourd'hui. La spéculation, en effet, ne trouvant plus son compte dans les sorties d'or, celles-ci doivent être, sinon complètement arrêtées, du moins réduites, en volume, dans une proportion notable.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Les noms de MM. Lebas et Salengro, mis en avant à propos du "prochain ministère"



M. J.-B. LEBAS



M. Roger SALENGRO

À propos de la composition du « prochain ministère », un de nos confrères parisiens fait ressortir que parmi les propositions qui sont envisagées, la présidence du Conseil est attribuée le plus souvent à M. Léon BLUM, chef du parti S.F.I.O. Toutefois son nom est mis en avant également pour le portefeuille de la Justice.

Celui des Finances reviendrait à M. VINCENT-AURIOL.

Quant au portefeuille du Travail, deux noms sont particulièrement cités, celui de M. Jean-Baptiste LEBAS, maire de Roubaix et de M. Roger SALENGRO, député-maire de Lille.

Les travaux publics reviendraient à M. SPINASSE, député de la Corrèze; l'Agriculture à M. MONNET, député de l'Aisne.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

LE PROGRAMME DU PARTI COMMUNISTE

M. MAURICE THOREZ A FAIT HIER UN EXPOSÉ DES MESURES DONT CE PARTI DEMANDERA L'ADOPTION

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)



M. Maurice THOREZ



M. Jacques DUCLOS

LIRE NOTRE INFORMATION EN DEUXIÈME PAGE

Le crime de Maisoncelle restera-t-il impuni ?

On vient de reprendre l'instruction de cette affaire qui remonte à plus de 2 ans et au cours de laquelle une septuagénaire fut tuée et son mari blessé

UN INDIVIDU SOUPÇONNÉ A ÉTÉ INTERROGÉ HIER



A GAUCHE : Le cadavre de Mme CAPPE née Aline WAGUET ; on voit le coffre où se trouvait l'argent et la lanterne abandonnée par l'assassin. — A DROITE : M. CAPPE, le mari de la victime, qui fut lui-même blessé par le bandit qu'il prétend reconnaître.

Au cours de la nuit du 31 au 22 janvier 1934, deux rentiers de Maisoncelle, Edmond Cappe, alors âgé de 78 ans, et sa femme, Aline Waguet, 73 ans, étaient brusquement réveillés. Un homme était devant eux, une lanterne de bicyclette à la main, qui, d'une voix rauque, cria : « La bourse ou la vie ! » Epouvantée, Mme Cappe répondit : « Elle est dans le coffre ».

Cette brève réponse semblait indiquer qu'elle avait reconnu l'assassin, un individu bien au courant des habitudes de la maison.

M. Cappe, à son tour, s'était dressé sur son lit. C'est alors que le criminel tira le premier coup de fusil, atteignant Mme Cappe, qui fut tuée net. Un second coup de fusil atteignit M. Cappe à l'épaule gauche.

L'assassin disparut alors, abandonnant une lanterne de vélo.

Recherches sans résultat

Depuis eurent lieu plusieurs reconstitutions, de multiples enquêtes par le parquet de Saint-Pol, la gendarmerie d'Asmy-les-Hesdin et la brigade mobile de Lille.

On releva des empreintes digitales sur les débris du carreau de la petite fenêtre par laquelle pénétra l'assassin.

Par la suite, le juge d'instruction fit procéder au relevé des empreintes digitales des habitants de Maisoncelle, Asincourt, etc.

On compara les empreintes des pieds laissés dans le Jardin avec celles des chaussures d'un individu formellement accusé, dès le mardi matin, par M. Cappe.

Il est à noter que, sans aucun doute,

l'assassin devait être au courant de ce que, le vendredi soir, un locataire habitant Coupelle-Neuve était venu payer à M. Cappe une somme de 1.800 francs.

Or, toute la nuit de vendredi à samedi, le petit chien de garde ne cessa d'aboyer.



M. CAPPE, époux de la victime, marqué d'une croix, ayant à sa droite M. BARBIER, juge d'instruction ; à sa gauche, M. GIRARD, Procureur de la République ; derrière, M. LECLERCQ, partie civile pour M. Cappe.

Sans aucun doute, quelqu'un rôdait. Les affirmations de M. Cappe semblaient alors être confirmées par le fait que celui qu'il accusait était le dernier des habitants étant venu s'incliner devant le cadavre de Mme Cappe, prétextant qu'il n'avait rien appris du crime avant 5 heures de l'après-midi.

Devant les dénégations formelles de l'accusé, M. Cappe se constitua partie civile par l'organe de M. Leclercq, avocat à Saint-Pol. L'instruction fut reprise, de nouveaux faits accablants relevés, mais il fallut apporter la preuve qui, jusqu'à ce jour, ne put être faite.

Reprise de l'instruction

L'instruction subit une accalmie. Ces jours derniers, elle fut reprise par M. Barbier, faisant fonctions de juge d'instruction, et, dès mardi après-midi, le parquet de Saint-Pol, composé de MM. Girard, procureur de la République ; Barbier, juge d'instruction ; Capart, lieutenant de gendarmerie ; le chef Lepage, le gendarme Florent, Finet et Bellanger, greffiers, se sont rendus à Maisoncelle. M. Leclercq avoua, assisté M. Cappe. Des témoins ont été longuement entendus, notamment un ancien marchand de vélos, qui avait vu de la lanterne retrouvée dans le coffre. Une autre personne d'Auchy-les-Hesdin, susceptible de fournir d'autres indications, a été également entendue. M. Cappe maintient son accusation toujours aussi formellement. L'individu soupçonné a été confronté tard dans la soirée.

Il s'est défendu énergiquement et à l'heure où nous mettons sous presse, la décision du juge d'instruction n'est pas encore connue.

TERRIBLE EXPLOSION A LA FOSSE GAYANT DES MINES D'ANICHE

Un mineur a été tué et un autre grièvement blessé

Mercredi, vers 11 heures, deux ouvriers mineurs, M. Tytski Ignace, 48 ans, demeurant 162, cité Berce Gayant, et Iwanski Wacław, 42 ans, demeurant 16, rue de la Clochette, à Douai, étaient occupés au quartier 3 de la Fosse Gayant des Mines d'Aniche à percer une nouvelle bovette.

M. Tytski était occupé à boiser tandis que M. Tytski Ignace, au moyen d'un marteau-piqueur quand tout à coup une formidable détonation se fit entendre, entourant les deux ouvriers d'une fumée opaque.

Leurs camarades accoururent et se portèrent à leur secours. Ils les trouvèrent étendus sur le sol. Ils s'empresèrent de les faire remonter au jour. L'un d'eux, Iwanski Wacław, avait le bras gauche complètement arraché.

Le docteur Gugelot, de Waziers, mandé de suite, ne put que constater le décès consécutif à des plaies multiples, arrachement du bras gauche et fracture probable de la colonne vertébrale.

Quant à Tytski Ignace, le docteur, après lui avoir prodigué des soins, constata une commotion cérébrale et lui prescrivit un repos de 12 à 15 jours sauf complication.

Le délégué mineur, M. Milleville, procéda de suite à une enquête approfondie sur cet accident.

L'ouvrier mineur laisse une femme et un enfant.

La cause de cet accident n'est pas encore connue mais de l'avis de certains, il serait dû à la présence dans le sous-sol d'une ancienne cartouche de dynamite non explosée et qui, au contact du marteau-piqueur aurait sauté.

L'enquête continue.

UN ACCIDENT AU TERRAIN D'AVIATION DE FLERS

Leur camarades accoururent et se portèrent à leur secours. Ils les trouvèrent étendus sur le sol. Ils s'empresèrent de les faire remonter au jour. L'un d'eux, Iwanski Wacław, avait le bras gauche complètement arraché.

Le docteur Gugelot, de Waziers, mandé de suite, ne put que constater le décès consécutif à des plaies multiples, arrachement du bras gauche et fracture probable de la colonne vertébrale.

Quant à Tytski Ignace, le docteur, après lui avoir prodigué des soins, constata une commotion cérébrale et lui prescrivit un repos de 12 à 15 jours sauf complication.

Le délégué mineur, M. Milleville, procéda de suite à une enquête approfondie sur cet accident.

L'ESPION WESEMAN A ÉTÉ CONDAMNÉ A 3 ANS DE PÉNITENCIER

Bâle, 6. — Le Tribunal a rendu ce soir son jugement dans le procès intenté à l'espion allemand docteur Hans Wesemann qui, le 9 mars 1935, procéda à l'enlèvement en Suisse de l'émigrant allemand Berthold Jakob. Wesemann a été condamné à trois ans de pénitencier sous déduction de la prison préventive depuis le 20 mars 1935.

UNE SEPTUAGÉNAIRE A ÉTÉ ASSASSINÉE DANS SON LIT

Paris, 6. — Ce matin à Ballots (Mayenne) a été découverte à son domicile, assassinée dans son lit, Mme Vve Leprieux, journalière, âgée de 72 ans. Les soupçons se portent sur le genre de Mme Leprieux, Alexandre Boutier, âgé de 49 ans, qui vit aux Hubertières, séparé de sa femme.

Hier soir, Boutier avait été vu rôdant autour du domicile de sa femme et celle-ci, qui vivait avec sa mère, le sachant furieux de ce que leur enfant ait été confié à l'Assistance Publique, avait jugé prudent de passer la nuit dans la ferme de son patron. Boutier a été arrêté par le capitaine de gendarmerie Planche, de Château-Gontier. Il était nu dans son lit. Il avait lavé tous ses vêtements, sans doute pour faire disparaître les traces de son crime. Malgré ces charges recueillies contre lui, Boutier a nié être l'auteur de l'assassinat.

DRAMES DE LA FOLIE

Une mère tua son garçonnnet puis se suicida, près de Marseille

Marseille, 6. — A Mompenti, dans la banlieue de Marseille, la nommée Sarah Bayard, âgée de 55 ans, a tué d'un coup de revolver dans la tête, pendant qu'il dormait, son fils Maurice, âgé de 9 ans, puis elle s'est suicidée. Il s'agit d'un drame de la folie.

Une autre tenta d'étrangler sa fille, à Paris

Paris, 6. — Dans la soirée d'hier, dans une crise de folie furieuse, Mme Elise Escobetta, âgée de 37 ans, a tenté, dans son logement à Maisons-Alfort, d'étrangler avec un lacet, puis de frapper à coups de hachette, sa fille Ginette, âgée de 6 ans. Aux cris poussés par la fille, des voisins sont intervenus et ont maîtrisé la mère. L'enfant a été transportée à l'hôpital Trousseau, où son état a été jugé peu grave.

La mère a été mise à la disposition du commissaire de Charenton.

LA TERRE A TREMBLÉ

Tarbes, 6. — Les sismographes de l'observatoire du Pic du Midi ont enregistré hier soir, à 21 h. 09' 35", une secousse sismique. C'est la seconde de la journée, car une première secousse légère avait été ressentie à 13 h. 50' 07".

LA VICTOIRE ITALIENNE EN ETHIOPIE

LES TROUPES DU MARÉCHAL BADOGLIO DURENT LIVRER COMBAT A LEUR ENTRÉE A ADDIS-ABEBA, A DES SOLDATS ÉTHIOPiens ET A DES PILLARDS

M. Anthony Eden a fait d'importantes déclarations à la Chambre des Communes sur l'attitude de l'Angleterre



Habitants d'ADDIS-ABEBA évacuant la ville en hâte.

Paris, 6. — Les derniers télégrammes reçus à Paris d'Addis-Abeba portent uniquement sur la journée d'hier et s'échelonnent entre les premières heures de la matinée et l'entrée des avant-gardes italiennes dans la capitale, qui a eu lieu à 16 heures.

Le matin, la situation à la légation de France était sans changement. Toute la nuit, la fusillade avait cessé sans discontinuer. Deux nouvelles mitrailleuses avaient été braquées contre la légation par des Érythréens révoltés. On comptait 3 blessés parmi les réfugiés non français à l'intérieur de l'enceinte de la légation.

Les premiers Galias qui l'avance italienne poussait devant elle arrivaient à cheval, à la fin de la matinée, et participant aussitôt au pillage de la ville. Cependant l'incendie continuait et la partie centrale d'Addis-Abeba est maintenant entièrement détruite.

À la même heure, les approvisionnements envoyés de Djibouti, à la demande de la délegation de France, arrivaient sous escorte, par train spécial. Trente tonnes de farine et deux tonnes de sel parvenaient ainsi à la légation.

Plusieurs protégés français qui avaient dû demeurer cachés en ville ont pu gagner la légation. Ils étaient restés deux jours sans manger. La femme du ministre de France, Mme Bodard, a installé des soupes populaires dans le parc de la légation et distribué du thé, du café et du pain. Du lait a été donné aux enfants, qui sont plus de trois cents. Depuis le début des troubles, trois naissances ont eu lieu à la légation.

Les attaques des rebelles contre la légation se poursuivaient. On espérait que le commandement italien pourrait détacher une compagnie d'Ascaris qui aiderait la légation à assurer sa défense. Trois nouveaux blessés non français étaient signalés dans la légation. On croyait alors que le maréchal Badoglio ferait, ce matin, son entrée officielle dans Addis-Abeba.

On a appris d'autre part que le maréchal Badoglio a nommé le major Giuseppe Botta, gouverneur civil d'Addis-Abeba.

M. Botta était gouverneur de Rome.

L'ENTRÉE A ADDIS-ABEBA

Enfin à 16 heures les avant-gardes italiennes entrèrent dans la ville. Des combats s'engagèrent alors et c'est une véritable bataille qui se déroula place de l'Étoile, entre les premiers éléments italiens et des soldats éthiopiens en débandade appuyés par les pillards.

Les attaques des rebelles contre la légation se poursuivaient. On espérait que le commandement italien pourrait détacher une compagnie d'Ascaris qui aiderait la légation à assurer sa défense. Trois nouveaux blessés non français étaient signalés dans la légation. On croyait alors que le maréchal Badoglio ferait, ce matin, son entrée officielle dans Addis-Abeba.

On a appris d'autre part que le maréchal Badoglio a nommé le major Giuseppe Botta, gouverneur civil d'Addis-Abeba.

M. Botta était gouverneur de Rome.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Pénible situation de nombreux réfugiés

De nombreux réfugiés ont perdu, tous leurs biens dans les incendies et les pillages ; leurs maisons ont été entièrement détruites et ils sont dénués de tout. Le ministre de France à Addis-Abeba a demandé des crédits pour l'achat de vêtements et de couvertures qui leur seront remis, et pour la construction d'abris. Il a également réclamé à Djibouti une cuisine roulante.

Dans l'après-midi, M. Bodard a pu rencontrer le colonel Gullion, attaché

Lire en cinquième page, notre nouveau roman : **BEAUTÉ DU CŒUR** par Maxime LA TOUR

AUTOMOBILE MINIATURE



Une présentation d'une nouvelle petite automobile de dimensions miniatures a été faite à LONDRES. Cette voiturette, d'une puissance de 2 CV 1/2, peut transporter deux personnes. Elle atteint la vitesse de 75 kilomètres à l'heure et ne consomme que trois litres d'essence aux cent kilomètres. Notre photo montre la nouvelle voiture pendant une démonstration.

Lire, en huitième page : « LE RÉVEIL AUTOMOBILE »